

L'ACTU CHALÉONNAISE

LETTRÉ D'INFORMATION MENSUELLE

ÉDITO DE FRANÇOISE RELANDEAU - MAIRE DE ST HILAIRE DE CHALÉONS

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse nos meilleurs vœux pour l'année 2026. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite dans vos projets. Nous la souhaitons sereine et porteuse d'espoir pour chacune et chacun.

Mes vœux s'adressent également aux acteurs économiques de notre territoire – agriculteurs, commerçants, artisans et chefs d'entreprise – dans un contexte national et international marqué par de fortes incertitudes, la municipalité reste attentive à leurs préoccupations.

Je tiens aussi à saluer l'engagement des bénévoles, dont l'action est essentielle à la vitalité de notre commune, j'ai aussi une pensée particulière aux personnes traversant des moments difficiles.

Notre commune conserve un caractère profondément rural, avec près de 70 % de son territoire dédié à l'activité agricole. Dans le contexte actuel, la solidarité envers nos exploitants demeure une priorité.

En cette période de réserve électorale, je me limite à un rappel des faits marquants de l'année 2025. Celle-ci a notamment été marquée, en fin d'année, par l'incident survenu au clocher de l'église. Les événements de décembre ont fortement mobilisé élus et agents communaux. Je remercie sincèrement l'ensemble du personnel pour sa réactivité et son engagement, ainsi que les élus, très présents chacun dans leur domaine de compétence. Cette mobilisation collective a permis de gérer cette situation dans des délais maîtrisés.

Sur le plan financier, les contraintes budgétaires annoncées se sont confirmées. L'exercice 2024 s'est clos avec un déficit de 34 000 €, lié principalement à la baisse des dotations de l'État. En 2025, cette diminution s'est poursuivie. Le contrôle de la Cour des comptes, réalisé au printemps, n'a pas remis en cause la gestion communale, tout en soulignant la hausse de certaines charges et la réduction des concours financiers de l'État.

Ces épreuves et ces contraintes ont toutefois mis en lumière la capacité de notre commune à faire front collectivement, avec sérieux, solidarité et sens des responsabilités.

C'est dans un esprit de proximité et de convivialité que nous abordons ensemble l'année 2026.

« Que 2026 soit une année de solidarité, de confiance et d'élan collectif au service de notre commune. »

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

Présents (14) : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Carine LAMBERT, Michel AUDION, Mylène MOREAU, Michel GAUTIER, Marielle MAUDET, Audrey DOUSSET, Manon RACINE, Patrice PERRAULT, Joseph CHAVET, François PINAULT, Céline ANDRE.

Pouvoirs (2) : Ludovic SWITAJSKI donne pouvoir à Michel AUDION, Christophe LECHANTOUX donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU.

Absents excusés (2) : Estelle BISSIELOU MAMALEPOT, Gérard SOUFFLARD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2025.

RELEVE DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Dépenses d'investissement :

Sécuritas – Agent de sécurité nuit - 5 018.19€
Demosten – Dépose du clocher - 159 885€
Lussault – Paratonnerre église - 2 415.18€
Loxam – Nacelle pose paratonnerre - 1 739.97€
PLG – Fournitures service entretien - 2 697.88€
Bordet – Elagage arbres - 2 420.00€
BPCS – Purge radiateur APS/RS - 1 456.40€

DECISION DU MAIRE : MARCHÉ DE DÉPOSE DU LANTERNEAU DE CLOCHER DE L'ÉGLISE

Considérant que l'enveloppe structurelle du lanterneau du clocher de l'église présentait un risque substantiel d'effondrement, nécessitant l'activation du Plan communal de sauvegarde et une intervention urgente de dépose de l'édifice.

Le Maire décide, de valider le devis proposé par la société DEMOSTEN pour procéder à la dépose au sol du lanterneau du clocher de l'édifice pour un montant hors taxe de 159 885€.

ENFANCE

CONVENTION E-PRIMO : ADHÉSION AU MARCHÉ 2026

Madame Françoise ROUSSEAU, rappelle que la commune adhère à l'environnement numérique de travail pour l'école publique Raymond Devos nommé « e-primo » depuis la rentrée scolaire 2020.

Cet outil est très apprécié de l'école et des parents d'élèves afin de faciliter le lien et d'organiser un travail à distance si besoin.

L'adhésion arrivant à son terme, il est nécessaire de remettre en concurrence l'outil pour la période 2026-2030.

Le rectorat de Nantes nous propose pour cela une convention de groupement de commande, dont il sera le pilote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes pour une durée de 48 mois, soit du 19 juillet 2026 au 19 juillet 2030 et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ ET LA COMMUNE

Madame Françoise ROUSSEAU, expose au Conseil que la Communauté d'agglomération Pornic Agglo exerce, depuis 2020, la compétence en matière d'accueil périscolaire (APS) et d'accueil de loisir sans hébergement (ALSH).

Dans un objectif d'efficience et d'optimisation des moyens humains à l'échelle du bloc communal, il convient de penser le fonctionnement du service enfance dans une logique de mutualisation.

De fait, certains agents de la commune disposaient, jusqu'ici, d'un emploi complémentaire auprès de Pornic Agglo. Ces personnels, au nombre de trois, ont été mutés à la Communauté d'agglomération avec prise d'effet au 1er janvier 2026. C'est dans ce cadre qu'intervient la présente convention de mise à disposition de service, entre la communauté d'agglomération et Saint-Hilaire-de-Chaléons. Cette convention type permet de clarifier les relations et de disposer d'un cadre juridique et financier sécurisant.

Cette convention est passée pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2025, et fera l'objet, à chaque rentrée scolaire, d'un ajustement des besoins de mise à disposition. Le salaire des agents reste inchangé et sera à la charge de la commune pour le temps de travail effectivement réalisé à son service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de mise à disposition de trois agents sur le temps du midi, de Pornic Agglo vers Saint-Hilaire-de-Chaléons pour une durée de trois ans et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

FINANCES

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'ÉGLISE : APPROBATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR / DSIL ET FNADT

Madame le Maire, expose au Conseil que le mardi 9 décembre dernier, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été activé. Il a en effet été constaté que le lanterneau du clocher de l'église s'était notablement penché, faisant courir un grave risque d'effondrement.

Vu les arrêtés municipaux du 9 décembre 2025 déclenchant l'évacuation du périmètre de sécurité de 100m autour de l'église.

Vu le régime juridique applicable aux passations de marchés commandées par une situation d'urgence telle que celle du PCS.

Considérant le risque matériel encouru en cas d'effondrement du sommet de l'édifice après l'évacuation des riverains.

Considérant l'impératif de protection de l'ordre public en ses déclinaisons de santé et de sécurité.

Il a été décidé, le jeudi 11 décembre, après consultation de trois autres entreprises, de retenir la proposition de la société DEMOSTEN et de son prestataire ADEKMA pour procéder aux travaux d'urgence de dépose du dôme et des colonnes du clocher, constituant ensemble le lanterneau.

Ces travaux se sont déroulés du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025, et ont permis la sécurisation du périmètre ainsi que la levée du plan communal de sauvegarde.

Cette intervention, tout autant que les moyens mobilisés, ont impliqué de nombreuses dépenses connexes (Protection civile, installation d'un nouveau paratonnerre, relogement des riverains, etc.) :

| Études complémentaires / frais annexes | | |
|---|-------------------------------------|---------------------|
| Etude drone et LIDAR | ASAP | 1 000,00 € |
| Sécurisation du périmètre | SECURITAS | 5 018,19 € |
| Protection des personnes évacuées | PROTECTION CIVILE | 2 330,00 € |
| Réquisition des agents de mairie | MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS | 1 871,38 € |
| Relogements d'urgence | Multiples | 5 000,00 € |
| Alimentation personnes évacuées | SUPER U STE PAZANNE | 380,85 € |
| Préparation des routes déviées | CUMA | 150,00 € |
| Sous-total MOE/Études | | 15 750,42 € |
| Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3) | | |
| Démolition coupole et colonnes | DEMOSTEN | 159 885,00 € |
| Réinstallation du paratonnerre | LUSSAULT | 2 415,18 € |
| Nacelle de pose de paratonnerre | LOXAM | 1 739,97 € |
| Etanchéification du clocher | FOREST DEBARRE | 70 000,00 € |
| Sous-total travaux ou acquisitions | | 234 040,15 € |
| COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT) | | 249 790,57 € |

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement ci-dessus présenté, ratifie les dépenses et décisions prises antérieurement par Madame le Maire dans le contexte d'urgence du PCS ; sollicite toutes les aides et subventions auxquelles les dépenses sont éligibles, en particulier la DETR / DSIL pour un montant de 98 482,46 € et le FNADT pour 101 350,00 € et autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

CAMPING MUNICIPAL DE L'ÉTOILE : ÉVOLUTION DES TARIFS

Madame Carine LAMBERT, expose la proposition de révision des tarifs applicables au camping municipal de l'étoile

| <i>Saison du 04/04 au 26/09</i> | Tarifs 2025 | Tarifs 2026 |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Forfait nuitée + véhicule | 12€ pour 1 ou 2 personnes | 13€ pour 1 ou 2 personnes |
| Forfait nuitée vélo / randonneur | 6€ pour 1 personne | 7€ pour 1 personne |
| Personne supplémentaire | | |
| - De plus de 13 ans | 3€ par jour | 4€ par jour |
| - De moins de 13 ans | 2€ par jour | 3€ par jour |
| - De moins de 3 ans | Gratuit | Gratuit |
| Branchements électriques | 4€ par jour | 5€ par jour |
| Machine à laver | 3€ par machine | 4€ par machine |

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs proposés par la commission tourisme pour la saison 2026 du 04 avril au 26 septembre et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

BP 2026 : QUART DE CRÉDIT À ENGAGER

Madame le Maire, expose au Conseil la nécessité de passer l'engagement du quart de crédit pour le BP 2026.

Vu l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

Considérant l'ouverture de crédit votée par le Conseil municipal du 8 décembre 2025, les travaux entrepris en urgence pour le clocher de l'église le 11 décembre 2025 et la nécessité de permettre la poursuite de l'activité avant le vote du budget 2026, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Autres immobilisations corporelles 20 000€

Matériel de bureau et mobilier 5 000€

Immobilisations en cours 50 000€

Autres bâtiments publics 125 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **autorise** l'ouverture des crédits ainsi présentés pour un montant total de 200 000€, **dit** que les crédits seront inscrits sur le BP 2026 de la Commune ; **dit** que cette décision annule et remplace la délibération n°2025-12-08 du 8 décembre 2025 et **autorise** Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

MUTUELLE OBLIGATOIRE DES AGENTS PUBLICS

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale introduit une obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance aux agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé, de mettre en œuvre une participation à compter du 1er janvier 2026 à hauteur de 15 € par mois et par agent pouvant produire une attestation sur l'honneur de non-participation d'un autre employeur, ainsi qu'un justificatif de mutuelle labellisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **met en œuvre** de manière transitoire à compter du 1er janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par mois et par agent.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte des évolutions récentes.

De fait, la titularisation de l'agente en charge de l'urbanisme, de la voirie et des ERP au 1er janvier 2026 implique son passage sur la même grille horaire que les autres agents en temps plein.

En outre, l'une des agentes d'entretien a demandé une réduction de son nombre d'heures hebdomadaires, passant de 25h38 à 16h77 annualisées.

Ces ajustements nécessitent une mise à jour formelle du tableau des effectifs, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **procède** à la mise à jour du tableau des effectifs communaux et **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à sa mise en oeuvre.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le lundi 9 mars 2026 à 20h00 à la Salle des Lys.**

Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr





L'ACTU DU MOIS...

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

- **28 novembre 2025** : Rose POCHET CHARLES – 17, La Milsandrie



DÉCÈS :

- **4 décembre 2025** : Yvette MONNIER – 90 ans – Résidence Saint-André
- **8 décembre 2025** : Nathalie MEREL – 56 ans – 6, rue des Genêts
- **20 décembre 2025** : Suzanne COLOMBIE – 89 ans – Résidence Saint-André
- **1^{er} janvier 2026** : Sophie COQUENLORGE – 60 ans – 10, route du Pont Béranger
- **2 janvier 2026** : Gérard RETUREAU – 75 ans – 29, route de la Tindière – Bouaye
- **6 janvier 2026** : Marcel BOSSE – 92 ans – Résidence Saint-André
- **9 janvier 2026** : Adrien CHOUIN – 90 ans – 15, allée des Châtaigniers



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- **1^{er} février 2026** : Hil'Aire Games – Salle Pierre Leduc – organisé par Amicale Laïque + APEL
- **22 février 2026** : Rando des Crêpes – Salle Pierre Leduc – organisée par Amicale Laïque + APEL + Comité des Fêtes
- **7 mars 2026** : Tournoi Badminton – Salle Pierre Leduc – organisé par SCA
- **7, 14, 20, 21 et 28 mars 2026** : Représentations Théâtrales – Salle de Spectacles – organisées par Les Lurons
- **14 et 15 mars 2026** : Exposition d'Art – Salle Pierre Leduc – organisée par l'Etrier Picotin Chaléonnais

RECENSEMENT

Les jeunes filles et garçons domiciliés sur la commune, nés en **janvier, février et mars 2010** sont invités à prendre **rendez-vous** afin de se faire recenser.

i Renseignements et rendez-vous auprès du service population de la mairie au :
02 40 31 70 40
ou par mail à l'adresse : population@shc44.fr

ÉLECTIONS - APPEL À CITOYENS

La commune recherche des citoyens volontaires et bénévoles, inscrits sur les listes électorales, pour participer au dépouillement dans les bureaux de vote.

15 et 22 mars 2026

i Les électeurs intéressés par cette démarche citoyenne peuvent se porter volontaires au :
02 40 31 70 40
ou par mail à l'adresse : population@shc44.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Etes-vous bien inscrits sur les listes électorales ?

Afin de pouvoir voter les 15 et 22 mars prochains, veillez à bien être inscrit sur les listes électorales !

Les inscriptions sont ouvertes :

Jusqu'au 4 février **en ligne** :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr>

Jusqu'au 6 février **en Mairie**

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes, rendez-vous sur :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>



CCAS - VISITE DE L'ÉCO-CENTRE

Le CCAS et l'atelier Remue-méninges proposent aux aînés de + de 60 ans une visite de l'**éco-centre** de Chaumes en Retz afin de découvrir comment sont transformés les déchets des bacs à ordures ménagères dont une partie est valorisée en compost et en énergie :

Le Lundi 2 mars 2026 de 9h30 à 12h30

Visite sur **inscription** seulement (17 places)

i Inscriptions à l'accueil de la mairie, au 02 40 31 70 40 ou auprès du CCAS : ccas@shc44.fr

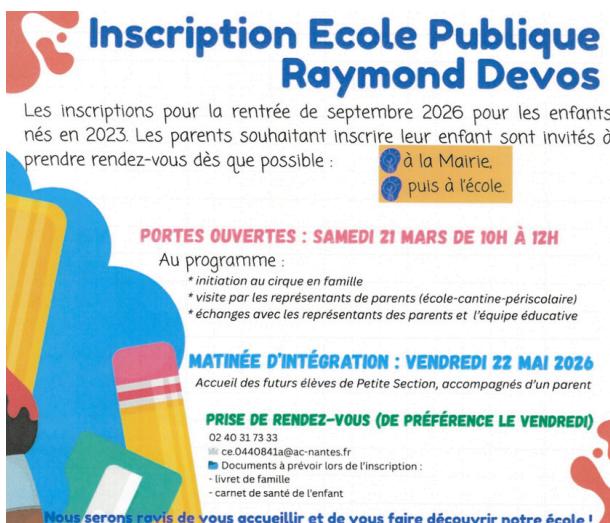


BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque participe au festival Errances "Sur les rives du Mississippi" qui aura lieu du 6 février au 22 mars.



ÉCOLE RAYMOND DEVOS



L'ancienne page facebook n'est plus active, vous pouvez nous rejoindre désormais sur : **Bibliothèque-Vidéothèque "Les Mots Passants" Saint-Hilaire de Chaléons.**

Suivez l'actualité chaléonnaise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

